

Les Pages Bleues

L'information sur l'eau et l'assainissement au Bénin

Bulletin électronique mensuel de l'information sur l'eau et l'assainissement au Bénin
PNE-Bénin 01 BP 4342 Cotonou Tél (229) 21 31 10 93
E-mail: contact@gwppnebenin.org Site web: www.gwppnebenin.org

N°009 / Mars 2012

Amélioration des services de base d'eau et d'assainissement

25 journalistes à l'école de la reddition de comptes



Edito / Sommaire

EDITO

Passer du discours à l'action

L'inscription effective du Bénin dans la gestion et l'exploitation durables des ressources en eau, constitue pour le PNE-Bénin, une préoccupation majeure. A tout points de vue, l'eau constitue un facteur important de développement socio-économique pour le Bénin. Dans un contexte où s'observent de nombreux dysfonctionnements en matière de gouvernance dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, la disponibilité des ressources en eau et leur suivi quantitatif et qualitatif doivent faire davantage l'objet d'attention de la part de toutes les parties prenantes.

Les hommes des médias sont plus que jamais interpellés et sollicités à œuvrer à l'éveil et la prise de conscience des acteurs et usagers pour impulser et opérer les changements de comportements souhaités à différents niveaux.

Conscient de l'enjeu décrit ci-dessus, le PNE-Bénin s'est engagé à renforcer, depuis sa création en 2001, les capacités des acteurs des médias. Cette année, dans l'optique de les soutenir à jouer pleinement leur rôle de veille citoyenne et de promotion de la reddition de comptes pour une bonne gouvernance du secteur d'une part, et de partager avec tous les acteurs une expérience de terrain d'autre part, une formation a été organisée à leur intention. Cette formation les a conduits dans la commune de Dogbo où ils ont pu prendre connaissance de la situation du secteur dans cette localité du Bénin. Les informations collectées leur ont permis de produire des articles d'analyses sur l'état du secteur dans cette commune

Ces articles qui font l'objet du contenu de la présente édition de votre revue électronique « Les Pages Bleues » interpellent tous les acteurs que nous sommes et nous invitent à plus d'engagement civique et patriotique. Mieux, en parcourant les diverses productions issues de la formation de Lokossa qui s'est déroulée du 19 au 21 décembre 2011, on se rend compte qu'elles mobilisent les acteurs et les usagers pour la bonne gestion des Adductions d'Eau Villageoises (AEV) pour un accès durable des populations au liquide précieux d'une part, et à la bonne gouvernance d'autre part.

Chers amis lecteurs de la revue électronique « Les Pages Bleues » et partenaires du PNE-Bénin, l'heure n'est plus au discours si nous voulons réellement être au rendez-vous de l'atteinte des OMD relatifs à l'eau et à l'assainissement en 2015. Il nous faut donc passer de la parole à l'action. Au regard de l'importance des sujets abordés dans le présent numéro et la quintessence des réflexions suggérées par les auteurs des productions, acteurs des secteurs de l'eau et de l'assainissement, l'heure est venue pour nous, d'agir au plus pressé. Il nous faut accélérer les progrès visant à contribuer qualitativement au relèvement du défi de l'accès équitable et durable des populations béninoises tant pour l'eau potable que pour les autres usages.

Tout en vous souhaitant bonne lecture, je voudrais vous exprimer d'avance toute la gratitude du PNE-Bénin pour les différentes suggestions de thèmes que vous auriez bien voulu voir traités dans les prochaines parutions de votre bulletin.

Armand HOUANYE

Coordonnateur du PNE-Bénin

Sommaire :

● Editorial

Passer du discours à l'action Page 2

● Actualité

▪ Amélioration des services de base d'eau et d'assainissement Page 3

▪ Mise en œuvre des BPO 2011

..... Page 4

▪ Quatre Notes Techniques d'orientations stratégiques mises en place par le PNE-Bénin pour soutenir le développement de la GIRE

..... Page 5

● Parole aux acteurs

«La gestion des AEV par les fermiers a amélioré la disponibilité de l'eau »

..... Page 6

● Analyse

▪ Fourniture et distribution d'eau potable

▪ Professionnalisation de la Gestion des AEV

▪ Accès à l'eau potable en milieu rural

..... Pages 7-9

● Conseils et Innovations

..... Page 10



Les Pages Bleues

Siège

Placodji (Cotonou)
01BP 4392 Cotonou (RB)
Tél : (229)21311093
E-mail : contact@gwppnebenin.org
Site Web : www.gwppnebenin.org

Directeur de Publication

Armand K. HOUANYE

Equipe de Rédaction

Aurore E. BOKOU (PNE-Bénin)

Rachel ARAYE K. (PNE-Bénin)

KITI Bonaventure (RJBEA)

Alain TOSSOUNON (RJBEA)

Adrien SODOKIN (DG Eau)

Gabriel KPADONOU HOUNSA (DHAB)

ADJAGODO Arnaud (PNE-Bénin)

Conception graphique

Afriq Edi-Com

Actualité

Amélioration des services de base d'eau et d'assainissement

25 journalistes à l'école de la reddition de comptes

Dans le cadre de ses activités de renforcement des capacités des hommes des médias, en collaboration avec le Réseau des Journalistes du Bénin pour l'Eau et l'Assainissement (RJ-BEA), le Partenariat National de l'Eau du Bénin (PNE-Bénin) a organisé du 19 au 21 décembre 2011 à l'Hôtel « Le Baron » de Lokossa, une session de formation sur le thème : « Médias et reddition des compte dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement ».



Photo de famille des participants

Organisée par le PNE-Bénin avec l'appui technique et financier de l'Ambassade des Pays Bas, en partenariat avec le Réseau des Journalistes Béninois pour l'Eau et l'Assainissement (RJ-BEA), la session de Lokossa s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par le réseau et ses partenaires pour faciliter l'atteinte des OMD au Bénin. Elle vise à mobiliser toutes les catégories de médias autour des enjeux et défis liés à la reddition de comptes dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement tant aux niveaux national que local. De façon spécifique, cette session vise à renforcer les capacités des hommes des médias à contribuer à la veille citoyenne pour l'effectivité de la reddition de comptes d'une part, et

documenter les pratiques de reddition de comptes dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement, et ce notamment au niveau local d'autre part.

Pour y parvenir, les organisateurs ont axé le déroulement de la session sur une méthode participative alternant aussi bien communications suivies de débats, échanges en panel animé par cinq acteurs de l'initiative « Domestic Accountability » qu'une descente sur terrain assortie de productions par type de médias.

Ainsi, les participants ont eu droit aux communications portant sur les thèmes « Généralités sur la reddition de comptes et l'analyse des budgets communaux » et « Contribution des médias au changement de comportement des populations à travers la reddi-

tion des comptes dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement » respectivement présentées par M. Serge BATONON, Administrateur des Finances et Expert à la cour suprême et M. Dieudonné HOUINSOU, Secrétaire Exécutif de Social Watch Bénin.

Le panel sur l'initiative de reddition de comptes dans les communes de Dogbo, Sinendé et Ouinhi a été animé par Madame Mireille Glyn LAWSON représentant la Directrice Nationale de la SNV ; M. Dieudonné HOUINSOU, Secrétaire Exécutif de Social Watch Bénin; M. Alain TOSSOUNON, Vice Coordonnateur du RJBEA et M. Jonas SEWANOU, Coordonnateur de la Cellule de Participation Citoyenne (CPC) de Dogbo. Il a permis aux panélistes de discuter avec les hom-

mes des médias de la problématique de la reddition de comptes dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement et de partager avec eux les différents avantages de celle-ci.

Au nombre de ces avantages figurent l'augmentation du nombre d'observateurs aux sessions des conseils communaux, l'exercice régulier des audiences publiques et un meilleur fonctionnement et accès aux ouvrages. L'existence d'un climat de confiance entre les populations et les autorités est également à l'actif de la reddition de comptes dans les communes. La deuxième journée de la formation a été consacrée à la descente sur le terrain ponctuée de quatre étapes au cours desquelles la délégation des hommes des médias a touché du doigt les réalités vécues par les populations et recueilli des informations qui ont servi à la rédaction d'articles et à la production d'éléments audiovisuels. Il faut signaler qu'au terme de la visite du terrain, les journalistes ont eu un entretien avec le Maire de la commune avant de regagner Lokossa où ils ont finalisé les productions.

Bonaventure KITI

RJBEA

Actualité

Mise en œuvre des BPO 2011

Les résultats passés en revue avec les hommes de médias

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative de la reddition des comptes dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement, le Partenariat National de l'Eau du Bénin (PNE-Bénin), a organisé le vendredi 16 décembre 2011 dans la salle de conférence du Centre de Promotion et d'Encadrement des Petites et moyennes Entreprises (CEPEPE), une conférence de presse sur la mise en œuvre des Budgets Programmes par Objectifs (BPO) 2011 desdits secteurs au Bénin.

Quel est le niveau de mise en œuvre des BPO 2011 des secteurs de l'eau et de l'assainissement? Quel est le bilan du transfert des ressources aux communes? Autant de questions auxquelles Adrien SODOKIN, Directeur de la Planification et du Suivi-Evaluation à la Direction Générale de l'Eau (DG-Eau) et Gabriel KPINSOTON, Chef Service Hygiène et Assainissement de la Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base (DHAB) ont apporté des éléments de réponse.

S'agissant du niveau de mise en œuvre des BPO 2011, le Représentant du Directeur Général de l'Eau, note qu'à la date du 30 septembre 2011 et en ce qui concerne les réalisations physiques, 771 Equivalents Points d'Eau (EPE) ont été réalisés sur 3251 EPE programmés, soit un taux de réalisation physique de 23,7%. Le taux de réalisation financière est de 53,6%.

En matière de Transfert de compétence et de ressources aux communes, suite au transfert complet de l'ImS et des ressources y afférentes puis de la programmation des ouvrages, le transfert des fonds pour la réalisation des travaux, s'est poursuivi avec certaines communes pour la phase pilote. Pour ce qui est de la bonne gouvernance, elle se poursuit avec l'appui du PNE-Bénin et du Groupe Sectoriel Eau

et Assainissement (GSEA) d'une part; et des initiatives comme « Domestic Accountability » ou reddition de comptes et « Water Integrity Network (WIN) qui promeut l'intégrité dans le secteur de l'eau d'autre part. Quant à la promotion de la GIRE, un certain nombre d'instruments indispensables à sa mise en œuvre ont été élaborés dont notamment, le Plan d'Actions National de GIRE (PANGIRE), le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de l'ensemble hydrographique Ouémé-Yéwa. D'autres instruments sont également en cours d'élaboration. Signalons aussi que 5 décrets d'application de la loi n°2010-44 du 24 novembre 2010 portant gestion de l'eau au Bénin ont été pris et adoptés par le Gouvernement en conseil des Ministres. Ce fut l'occasion pour le représentant du D-GEau de rappeler qu'en matière des OMD, la DGEau doit atteindre un taux de desserte de 67,3% des populations rurales et semi-urbaines en approvisionnement en eau potable à l'horizon 2015 et qu'à fin 2010, ce taux est de 57,2%. Avec ce rythme de réalisations des ouvrages hydrauliques, la probabilité d'atteindre les OMD en 2015 est forte.

En ce qui concerne l'hygiène et l'assainissement de base, le Chef Service Hygiène et Assainissement a précisé que dans le ca-



Officiels présents à la conférence de presse (de la gauche vers la droite : Représentant du DGEau, le Président du PNE-Bénin et le Représentant de la DHAB)

dre de la mise en œuvre du BPO 2011, le taux provisoire d'exécution physique s'élève à 84%. En matière de transfert de ressources aux communes, 322 millions de francs CFA sont prévus pour 26 Communes et 336 millions ont été réalisés pour 27 communes avec un taux de réalisation de 104%. A ce niveau, il a précisé que le taux d'exécution des ressources au niveau des communes est très faible. En matière de promotion de bonne gouvernance, il note la mise en œuvre par les communes du Plan d'Hygiène et d'Assainissement; l'organisation des sessions de renforcement des capacités des ressources humaines employées dans les départements d'une part, et celle des missions de suivi des Services départementaux de l'Hygiène et l'Assainissement de Base (SHAB) d'autre part.

Cette séance d'échanges a permis également aux journalistes de s'informer sur les grands enjeux de l'année 2012 en matière de la gestion de l'eau et de l'assainissement. S'agissant de la DGEau l'enjeu sera : la réalisation de 1029 EPE ; la poursuite du transfert des ressources aux communes avec le transfert des

fonds aux communes pour la réalisation des ouvrages ; l'aménagement du barrage de Sépounga (Tanguéta) d'une capacité de 1 million de mètres cubes et d'une digue de 1 km linéaire, la prise d'autres décrets relatifs à la nouvelle loi sur l'eau et le fonctionnement de structures créées par cette dernière en matière de promotion de la GIRE. Quant à la Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base, les enjeux portent sur l'appui aux communes pour l'élaboration et la mise en œuvre des Plans d'Hygiène et d'Assainissement Communaux (PHAC) en mettant l'accent sur le changement de comportement et la promotion de la construction, de l'utilisation et de l'entretien des ouvrages d'assainissement institutionnels et familiaux ; la finalisation de la lecture d'un nombre de documents de loi, de politique et stratégie à savoir : la Politique Nationale de l'Assainissement (PNA), la loi portant code d'hygiène publique au Bénin et enfin la feuille de route de transfert de compétences aux communes,

Rachel ARAYE K.
AT/PNE-Bénin

Actualité

Quatre Notes Techniques d'orientations stratégiques mises en place par le PNE-Bénin pour soutenir le développement de la GIRE

Des outils de base pour la gestion et l'exploitation durables des ressources en eau au Bénin

A travers une conférence de presse tenue le 13 décembre 2011 dans la salle de conférence du CODIAM à Cotonou, le PNE-Bénin a présenté aux acteurs des secteurs de l'eau et de l'assainissement, en présence des journalistes, quatre Notes Techniques élaborées sur les défis et orientations stratégiques liés à la gestion de problématiques spécifiques touchant aux ressources en eau au Bénin.



Vue des officiels à la conférence de presse

Devant un parterre d'acteurs composé d'hommes et femmes des médias, les représentants des organisations de la société civile (Social Watch, ONG ECO ECOLO, CIDEV ONG, EAA ex CREPA, les enseignants de l'Université d'Abomey-Calavi, les responsables des ministères intervenant dans le secteur de l'eau (Direction des Pêches (MAEP), Délégation à l'Aménagement du Territoire (MD-GLAAT), Direction Générale de l'Eau (MERPMEDER)), les partenaires techniques et financiers, le PNE-Bénin a présenté les quatre Notes Techniques élaborées sur les défis et orientations stratégiques liés à la gestion des problématiques spécifiques touchant aux res-

sources en eau au Bénin.

Le principal but poursuivi en élaborant ces notes, est d'aider les acteurs du secteur de l'eau à inscrire l'exploitation et la gestion des ressources en eau dans la durabilité.

Ces notes sont destinées en premier lieu aux décideurs et aux acteurs impliqués dans la gestion et l'exploitation des ressources en eau du Bénin et, résultent d'un processus engagé depuis 2009 par le Secrétariat Exécutif du PNE-Bénin avec l'appui de la Commission Technique des Experts (CTE) du réseau et le soutien financier de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas à travers le Programme Plurianuel d'Appui aux secteurs de l'Eau et de l'Assainissement



Vue partielle des participants

(PPEA). Elles portent sur quatre (4) thématiques à savoir : i) défis et orientations stratégiques pour la lutte contre la pollution chimique des cours et plans d'eau au Bénin ; ii) défis et orientations stratégiques pour la valorisation durable des vallées au Bénin ; iii) défis et orientations stratégiques pour la gestion des conflits liés aux engins et techniques de pêche sur lac Ahémé et le complexe lac Nokoué-lagune de Porto-Novo» et iv) défis et orientations stratégiques pour l'intégration de la GIRE dans les outils de planification et les instruments de développement au niveau communal.

La conférence de presse a permis d'expliquer le contenu de chacune de ces notes techniques aux acteurs présents. Il est important de signaler que la 1ère note qui porte sur « la pollution chimique » des plans et des cours d'eau met à la disposition des cibles visées, un aperçu des causes ainsi que ses conséquences et ses impacts sur l'homme et l'environnement, la 2ème portant sur « la valorisation durable des vallées au Bénin » met à la disposition des cibles visées, des informations pratiques relatives à la situation actuelle de l'exploitation et de la gestion des vallées au Bénin. Aussi, propose-t-elle des orientations stratégiques à

opérationnaliser, ainsi que des actions concrètes à développer, pour inscrire dans la durabilité la valorisation des vallées et des ressources connexes au Bénin. Quant à la 3ème développée sur « la gestion des conflits liés aux engins de pêche », elle contient des informations pratiques relatives à l'état des lieux de la pêche sur trois plans d'eau du Sud-Bénin et propose des orientations stratégiques ainsi que des actions concrètes à développer pour traiter durablement la problématique des conflits liés à l'utilisation des engins et techniques de pêche. La 4ème met à la disposition des cibles visées, en l'occurrence les acteurs communaux, les éléments méthodologiques pour la promotion de la GIRE au niveau communal au Bénin.

Ces référentiels techniques s'identifient comme la contribution du PNE-Bénin à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) relatifs à l'eau d'une part ; et à un guide d'aide à la prise de décisions et de dispositions idoines par les acteurs nationaux et locaux, en vue de préserver qualitativement les ressources en eau d'autre part.

Rachel ARAYE K.

AT/PNE-Bénin

Plus Values des 4 Notes Techniques

- l'atténuation et/ ou la limitation des conflits entre usagers des plans d'eau ;
- le maintien en bon état écologique et/ ou la restauration des écosystèmes aquatiques ;
- le positionnement des vallées du Bénin comme facteurs de développement socioéconomique du pays et de réduction de la pauvreté ;
- la garantie de la sécurité alimentaire dans le temps ;
- une meilleure prise en compte des questions liées à l'eau dans les processus de développement au niveau communal ;
- l'amélioration continue et durable du niveau de revenu des communautés.

Parole aux Acteurs

Mamadou Gado, Chef du service développement communautaire et de stratégies d'AEP/DGEau

«La gestion des AEV par les fermiers a amélioré la disponibilité de l'eau »

Les réformes dans le secteur de l'Alimentation en Eau Potable (AEP) ont conduit entre autres à la professionnalisation de la gestion des ouvrages, afin non seulement d'assurer la pérennité desdits ouvrages mais aussi d'améliorer le service fourni aux populations. Amorcé depuis 2006, le processus d'affermage suit son cours, avec des fortunes diverses dans les communes. A travers cette interview, Mamadou Gado de la Direction Générale de l'Eau, revient sur le fondement de cette réforme avant de dresser l'état des lieux, six ans après son démarrage.



Que peut-on comprendre par affermage ?

Avant de donner une définition de l'affermage, je dirai d'abord que l'affermage a fait suite aux insuffisances relevées dans la gestion communautaire. En effet, la Direction Générale de l'Eau réalisait les Adductions d'Eau Villageoises (AEV) et les confie aux communautés rurales. Pendant longtemps, nous avons constaté que ces AEV, étaient mal gérées. Avec l'avènement de la décentralisation où la commune est devenue maître d'ouvrage, nous avons jugé bon, d'outiller ces communes pour qu'elles puissent mieux gérer ces ouvrages. C'est dans ce sens que l'affermage a été retenu. L'affermage n'est rien d'autre que la délégation de la gestion du service de l'eau à des opérateurs privés.

Quels sont les problèmes qui entravent aujourd'hui, le processus d'affermage ?

Le premier problème est par rapport à la sélection des communes. Il y a des ouvrages qui ont été réalisés dans certaines communes mais qui n'ont pas

été affermés à cause des protestations des populations qui s'opposent à ce que l'ouvrage soit remis à un fermier. Deuxièmement, lorsque le contrat de l'affermage est signé, ce sont les fermiers qui ne s'acquittent pas des cautions et des redevances et surtout, ne transmettent pas les rapports de leur gestion aux Maires. Enfin, il faut aussi noter que les Maires ignorent les clauses du contrat signé avec les fermiers pour exiger d'eux des résultats.

Dans la commune de Dogbo par exemple, le processus connaît quelques problèmes. Qu'en est-il exactement ?

Le problème dans la commune de Dogbo est connu de tous. Dogbo fait partie des rares communes où le processus d'affermage rencontre trop de problèmes. Dernièrement, la commune a lancé un appel à concurrence pour recruter des fermiers. Sur 13 dossiers lancés, il n'y a eu que 2 retenus. Le problème fondamental que les autorités communales doivent comprendre est que l'appui du Service Départemental de l'Eau (S-Eau) est capital et

que ce ne sont pas toutes les AEV qui sont rentables.

Quelle collaboration doit-il y avoir entre la commune et la Direction Générale de l'Eau ?

La Direction Générale de l'Eau dispose d'un service d'assistance conseil. C'est à la commune qu'il revient de demander l'aide de ce service d'assistance conseil pour régler les problèmes auxquels elle est confrontée. Mais malheureusement, les communes ne nous sollicitent pas.

Que faites-vous pour améliorer la qualité et l'accès à l'eau potable ?

Je pense aujourd'hui que la gestion des AEV par les fermiers a amélioré la disponibilité de l'eau. Les périodes d'interruptions ont été réglées et la fourniture d'eau a connu une amélioration. Comme exemple, de 2002 à 2010, nous sommes passés de 2014 Equivalent point d'eau (EPE) par les AEV à 7194 EPE. Ce qui veut dire que nous sommes passés de 300.000 à un million de populations bénéficiaires des AEV.

En dehors de l'affermage, y avait-il un autre mode de gestion ?

En dehors de l'affermage, il y a la concession par exemple qui consiste à confier l'entière des AEV à un particulier qui établit ses propres stratégies de gestion et qui les retourne après quelques années au maître d'ouvrage. Il réalise l'AEV, la gère pendant un certain nombre d'années et la restitue au maître d'ouvrage. Alors qu'avec l'affermage, c'est le maître d'ouvrage qui réalise l'AEV, investit et remet la gestion à un fermier. Au niveau de l'affermage, nous

avons identifié quatre options de gestion. La première est celle du contrat commune/fermier, la seconde est celle du contrat commune/fermier/association des consommateurs d'eau potable (ACEP), la troisième option est celle du contrat pour la production/distribution (la production est confiée à un fermier et la distribution confiée à l'ACEP) ; et la quatrième option qui concerne le contrat commune/ACEP (organisée en Groupement d'Intérêt Economique).

Sur le plan national, quel est le contrat le plus adopté ?

Le contrat le plus adopté est celui du contrat commune/fermier. Ce contrat se passe bien dans les communes où les autorités ont compris l'intérêt qu'il y a à confier la gestion des ouvrages à un particulier. Dans d'autres communes, c'est le contrat commune/fermier/associations des consommateurs qui est adopté car les populations ont exigé leur implication dans la gestion des AEV.

Quelles réflexions faites-vous par rapport aux problèmes liés à la gestion des ouvrages par les GIE, comme c'est le cas dans certains arrondissements à Allada ?

Le Groupement d'Intérêt Economique (GIE) est un modèle qui avait été défini et mis en œuvre au moment où il fallait rentrer dans l'affermage. Dans certains arrondissements d'Allada et même à Ouègbo (commune de Toffo), le GIE était bien assis et les membres du Comité Directeur faisaient bien leur travail. C'est parce qu'il fallait trouver un modèle de gestion déléguée que le GIE a été installé. Cela ne voudrait pas dire que la commune ne peut pas choisir le mode qui est défini et qui est légal. La commune peut aller à l'affermage sans passer par le GIE. Le GIE a le même contrat que le fermier.

Propos recueillis par
Alain TOSSOUNON
RJBEA

Analyse

Fourniture et distribution d'eau potable

Dogbo, en quête de solutions pour l'effectivité de l'affermage

En matière de reddition de comptes, la commune de Dogbo apparaît comme un exemple dans le département du Couffo. Pourtant, dans le secteur de l'eau, la commune fait face à d'énormes difficultés qui constituent une menace pour la fourniture du liquide vital.

Avec 13 Adductions d'Eau Villageoises (AEV), 119 bornes fontaines (BF), la commune de Dogbo, située à environ 120 kilomètres de Cotonou, semble être bien lotie en matière de couverture en ouvrage d'approvisionnement en eau potable. Cependant, la réalité est autre. « A ma prise de service, j'ai constaté qu'il y avait trop de problèmes dans le secteur de l'eau au niveau de la commune. J'ai alors commandité un audit technique et financier dont les résultats sont accablants, même pour des gens de ma famille politique », déclare Vincent Codjo Acakpo, Maire de la commune.

L'audit technique, réalisé en mai 2011, a révélé que le mode de gestion communautaire de ces ouvrages, ne garantit pas la fourniture permanente d'eau potable aux populations en tous lieux. Des ruptures enregistrées par endroits sont dues soit au mauvais état du réseau (vétusté des équipements), soit à l'irrégularité de la maintenance, soit à l'incapacité des gestionnaires à renouveler le matériel – les fonds générés étant souvent mal gérés. Selon les résultats de cet audit, sur les treize AEV, quatre ne fonctionnent pas. L'AEV de Kpodaha, par exemple, est en panne depuis un an alors que les populations d'Agossouhoué sont, quant à elles, privées d'eau depuis déjà deux ans pour la même raison. Même les ouvrages qui fonctionnent ne sont pas totalement en bon état. Causes de ces dysfonctionnements : soit le groupe d'alimentation a des problèmes, soit la canalisation est endommagée. Parfois c'est la pompe qui est en panne ou bien ce sont les bornes fontaines qui manquent d'entretien. « Des casses sont régulièrement enregistrées sur les tuyaux de canalisation et entraînent des pertes d'importantes quantités d'eau », confirme Norbert Sossoukpoui, gestionnaire du château d'eau de

Totchangni. Cet audit a donc permis de se rendre compte du manque d'attention des gestionnaires communautaires pour les ouvrages. En effet, le suivi technique ne se fait pas suivant les règles de l'art. Ce qui conduit, aujourd'hui, à l'enregistrement de pannes importantes sur les réseaux d'AEV. Des pannes qui mettent à mal la fourniture de l'eau potable à Dogbo.

Quid des recommandations !!!

Pour éviter que les populations de Dogbo ne soient privées d'eau potable, la commission qui a réalisé l'audit a formulé des recommandations à l'attention du conseil communal. Celles-ci concernent globalement les interventions techniques sur les réseaux d'adduction d'eau villageoise, leur réparation, la réhabilitation ou le remplacement de groupes électrogènes. Mais, le constat sur le terrain est là et dormant plus d'un semestre plus tard. La mise en œuvre de ces recommandations met du temps.

Du coup, les pannes se multiplient sur les réseaux. A la borne fontaine de Tchigossouhoué par exemple, c'est un robinet qui fonctionne sur les deux. Rencontré, Nestor Hountondji, secrétaire des fontainiers et gérant des cinq bornes fontaines du réseau confie : « Le robinet est en panne depuis octobre 2011 et la mairie refuse d'intervenir pour sa réparation ». Et plus les réparations tardent, plus les pannes s'aggravent sur les installations. « Nous ne pouvons pas savoir que des infrastructures ne fonctionnent pas si les gens ne nous en informent pas », explique le Maire Vincent Codjo Acakpo. Et pourtant, le responsable des fontaines de Tchigossouhoué est ferme : « Nous avons informé la mairie mais elle ne réagit pas ». « Quand ils viennent à la mairie, même s'ils trouvent

un chef d'arrondissement, ils posent leur problème. Ce qui n'est pas la démarche normale », insiste Yolande Sossoukpè, chef de service eau et assainissement à la mairie. Selon Norbert Sossoukpoui, gestionnaire de l'AEV de l'arrondissement de Totchangni, huit bornes fontaines seulement fonctionnent sur les quinze alimentées par le château en raison surtout des casses enregistrées sur les tuyaux de canalisation. Même celles qui fonctionnent au moment de notre passage ont dû connaître des réparations faites grâce au secours du chef d'arrondissement.

La rupture dans la fourniture de l'eau par les ouvrages hydrauliques oblige les populations de Gnigbé, à parcourir deux à trois kilomètres pour s'approvisionner en eau potable à la borne fontaine de Sagboda-houé, selon des témoignages. « Les élèves et bien d'autres personnes ont souvent recours à l'eau de rivière ou de puits ; la borne fontaine du village n'ayant jamais donné de l'eau depuis sa réalisation il y a deux ans », s'indigne Djobo Jocelyn Migbédon, instituteur habitant à Gnigbé dans l'arrondissement de Totchangni. C'est à Madjrè que la situation semble plus catastrophique. Des témoignages indiquent que les bornes fontaines de cette AEV n'ont pas fonctionné pendant plusieurs mois.

Et pourtant, la commission ayant réalisé l'audit technique a formulé des recommandations particulières concernant ce réseau : « Envisager à court terme le remplacement du groupe électrogène de Madjrè ; réhabiliter les BF (7, 9, 10, 11, 12, 13,14) de Madjrè, renouveler tous les équipements internes défectueux aux bornes fontaines (robinet de puisage, compteur, vannes d'arrêt) ». Ce n'est que plusieurs mois plus tard que des travaux auraient été effectués sur le réseau. Mais très vite, des pannes seraient encore survenues et à la

date du 20 décembre 2011, les usagers sont encore contraints de faire des kilomètres pour se procurer l'eau potable.

Efforts insuffisants...

L'accès à l'eau potable des communautés conditionne le développement d'une localité. Dans la commune de Dogbo, des efforts sont déployés pour satisfaire les besoins en eau potable de la population. En dehors du réseau de la Société nationale des eaux du Bénin (Soneb) qui approvisionne l'arrondissement central, des infrastructures de fourniture d'eau sont réalisées dans tous les arrondissements de la commune. Douze AEV réalisées au profit des populations alimentent cent dix-neuf BF. Des ouvrages simples tels que les Forages munis de Pompes à Motricité Humaine (FPM) sont aussi réalisés dans les huit arrondissements ruraux.

Par ailleurs, la programmation communale eau (PC-Eau 2011-2013) de Dogbo révèle une couverture en eau potable de 48% pour les 98.901 habitants des zones rurales en 2010, un taux qui passera à 50% pour les 100623 habitants des mêmes zones à fin 2011. Suite au transfert des compétences de l'Etat aux Communes pour la fourniture d'eau potable, chaque commune se bat pour garantir à ses populations, un accès adéquat à l'eau en assurant la réalisation, l'exploitation et la maintenance des ouvrages. Dès lors, la commune de Dogbo fait partie de celles qui bénéficient de transfert de fonds en vue de la réalisation des ouvrages. Ainsi, la commune de Dogbo assure désormais la maîtrise d'ouvrage dans le secteur de l'eau et doit faire face aux besoins énormes en matière de réalisation, d'exploitation et de maintenance des infrastructures.

Les participants à l'atelier de formation

Analyse

Professionnalisation de la Gestion des AEV

Le processus bat de l'aile à Dogbo

La gestion des Adductions d'eau villageoise (AEV) dans la commune de Dogbo connaît d'énormes difficultés. La marche vers une gestion professionnelle se fait à pas de caméléon. Dans la foulée, des solutions transitoires sont mises en place pour palier un temps soit peu les dégâts engendrés par la gestion communautaire. Elles ne comblent pas encore les attentes des populations. Pendant ce temps, les problèmes demeurent et les conséquences sur les populations sont importantes.



Château d'eau



Borne Fontaine en exploitation

En dépit de l'existence de treize AEV installées et réparties dans toute la commune de Dogbo, une grande partie de la population continue de souffrir le martyr pour avoir accès à l'eau potable. C'est le cas des habitants de Totchangni, Tchigossouhoué et de Madjrè. Dans ces localités, de nombreux ouvrages sont en panne depuis plusieurs mois et n'ont pu être remis en fonction. Populations, Associations des consommateurs d'eau potable (ACEP), artisans réparateurs et animateurs d'ONG se jettent la pierre quant à la gestion inefficace des pannes. L'entretien des ouvrages prend alors un coup. Le constat général est que les exploitants des points d'eau sont passés à côté de leur mission. Surtout en ce qui concerne la reddition de comptes. Les fonds issus de la commercialisation de l'eau sont utilisés dans de nombreux cas à des fins obscures. Dans certaines localités, ce sont des raisons politiques qui empêchent d'opérer les réparations nécessaires. Pour des objectifs de manipulation politique, les réparations traînent en vue d'inciter les populations à la révolte populaire. « Un ensemble de pratiques utilisées aujourd'hui pour empêcher l'aboutissement du processus de l'affermage à

Dogbo », selon le maire. Pour l'instant, les pannes demeurent.

L'eau ne coule plus des robinets ...

Dans plusieurs localités de la commune, les bénéficiaires des ouvrages d'eau n'ont pas accès à l'eau potable. A Madjrè et à Totchangni, les installations sont en panne depuis plusieurs semaines et attendent toujours d'être réparées. A la barre : des dysfonctionnements. D'abord, la question de la formation des personnes chargées de la gestion de ces infrastructures se pose avec acuité. A Totchangni, c'est un instituteur qui a été désigné par le chef d'arrondissement pour l'exploitation des ouvrages. « C'est en ma qualité de chef de village que j'ai été désigné pour assurer la distribution de l'eau potable dans ma localité », déclare François Koussahoué. C'est aussi le cas dans d'autres localités. A ce problème, s'ajoute la vétusté des installations. Le réseau de Touléhoué existe depuis plus d'une décennie. A Totchangni, le dispositif a été greffé à un réseau qui existait depuis plusieurs années et qui présente aussi des problèmes. Vincent Codjo Acakpo, maire de la commune de Dogbo relève, pour sa part, un déficit de com-

munication entre les différents acteurs. Il annonce des mesures pour améliorer l'accès à l'eau potable.

En attendant la mise en œuvre de ces mesures, l'eau ne coule plus de certains robinets. Si à Tchigossouhoué, c'est un robinet qui ne fonctionne pas au niveau de la borne fontaine, à Totchangni, c'est l'AEV qui alimente en eau potable les villages d'Alladja et de Nignbé qui est carrément défaillante. On y note un fonctionnement très irrégulier avec huit bornes fontaines en panne sur les quinze raccordées à l'AEV. Les populations se trouvent ainsi exposées aux maladies hydriques. Selon les témoignages recueillis sur le terrain, plusieurs cas de maladies liées à l'eau sont observés au cours de cette même période, notamment dans la localité de Totchangni où les populations ont recours à l'eau de rivière pour toutes sortes de besoins. Les activités économiques en souffrent également. En temps de panne, le calvaire des populations est décuplé. Il faut parcourir plusieurs kilomètres pour se procurer le précieux liquide.

En attendant l'affermage...

« Pour avoir la paix dans ce secteur, il faut aller à l'affermage. Il n'y a pas deux solutions », déclare le maire de Dogbo en réponse aux nombreux dysfonctionnements liés à la gestion des ouvrages d'eau dans sa commune. Il estime que « le secteur de l'eau est celui du désordre à Dogbo ». Dohou Kouami du service de suivi-évaluation de la Direction Départementale en charge de l'eau, abonde dans le même sens. « Pour finir avec tous ces problèmes, il faut confier la gestion aux privés et pouvoir à tout moment mettre la main sur les gens en cas de mauvaise gestion », tranche-t-il. Ce mode de gestion tarde à venir. Alors, certains acteurs proposent des mesures alterna-

tives. « Je suggère le renouvellement des membres des comités villageois de gestion des points d'eau potable parce que ce que c'est inconcevable que pour de petites réparations, on attende toujours la mairie. Les ouvrages ont été réalisés à coût de millions », s'insurge Danvo Tonassé, réparateur de pompes hydrauliques villageoises. « Je préfère qu'on revioie les comités de gestion de ces ouvrages. Il serait mieux de séparer la gestion des AEV des ACEP parce que ce sont eux qui gèrent encore la vente de l'eau. Il faut quelqu'un pour jouer le rôle de suivi alors que dans le cas actuel ce sont les ACEP qui font tout », révèle Jonas Sèwanou, Coordonateur de la Cellule de Participation Citoyenne (CPC) de Dogbo. Il plaide pour la dynamisation du système de communication de la mairie au sujet de la maintenance des ouvrages. « Il faut revoir le circuit du dépôt des devis de réparation des ouvrages à la mairie. Parfois les gens disent qu'ils déposent les devis de réparation à la mairie mais finalement ces devis se perdent dans la nature », ajoute-t-il. « Il faut accélérer le processus d'affermage. Non seulement il faut installer et rendre fonctionnel un cadre de concertation pour l'eau dans la commune de Dogbo, mais il faut également impliquer les ACEP dans ce cadre de concertation », exhorte Mireille Glyn Lawson, point focal « Domestic Accountability » Couffo de l'Organisation néerlandaise de développement (Snv), partenaire de l'initiative de Reddition de comptes au niveau local. Pour le Maire de Dogbo, les obstacles dressés contre l'affermage sont désormais levés et le processus du choix des délégataires privés pourrait connaître son terme en janvier 2012. Mais pour l'instant le processus bat de l'aile.

Les participants à l'atelier de formation

Analyse

Accès à l'eau potable en milieu rural

Besoins pressants, moyens limités à Dogbo

La fourniture de service d'eau de qualité aux populations de Dogbo préoccupe les autorités communales. En témoignent l'ambition du Maire visant l'assainissement de la gouvernance dans le secteur, l'élaboration des documents de planification comme la programmation communale eau (PC-Eau), la prévision d'une ligne budgétaire pour la réalisation des ouvrages. Toutefois, sur le terrain, les besoins sont grands et les moyens limités.

Le village de Gnigbé est situé dans l'arrondissement de Totchangni, à une dizaine de kilomètres du chef-lieu de la commune. L'adduction d'eau de cette localité, malgré sa capacité de 50m³ et ses 15 bornes fontaines (BF), n'arrive pas encore à desservir, de façon continue, les populations situées dans son rayon. « Depuis que cette AEV a été mise en service, nous ne pouvons pas dire que nous avons de l'eau continuellement ; cela tombe tout le temps en panne », s'insurge Jocelyn Migbédon Djobo, enseignant résidant dans le village de Gnigbé. Cette situation s'explique par les casses répétées de tuyaux sur le réseau. Selon le rapport d'audit commandité par le Maire de la commune, ces casses ont été surtout remarquées au niveau des BF N°10 et celle située au domicile du chef de village de Gnigbé. De plus, d'autres casses de tuyaux seraient également enregistrées sur le réseau, occasionnant de considérables fuites d'eau, et obligeant à la fermeture de vannes commandant les BF. Selon Nestor Sossoukpoui, l'exploitant de cette AEV encore à l'essai depuis 2010, les 50 m³ de l'ouvrage n'ont jamais entièrement profité aux populations bénéficiaires. Au total, sur les 15 BF de l'AEV de Totchangni, seulement huit fonctionnent, contraignant les habitants à parcourir au moins trois kilomètres pour avoir l'eau potable si ceux-ci désirent consommer l'eau de l'AEV. Dans le cas contraire, ils ont purement et simplement recours à l'eau de rivière et des puits traditionnels.

A Totchangni comme dans la plupart des six autres arrondissements de la commune de Dogbo, les populations continuent de souffrir soit de la mauvaise qualité des services d'eau, soit de l'inexistence desdits services. Dans la localité de Kpodavè, le réseau d'AEV a aussi enregistré ces dernières années, des casses répétées dues à l'aménagement de pistes, réduisant ainsi les efforts déployés par les autorités pour améliorer l'accès des populations à l'eau potable. A Gohoun comme à Kpodogou, c'est le groupe électrogène et l'ensemble des BF qui sont dans un état défectueux. Sur les treize AEV dans la commune, seulement trois sont entièrement fonctionnelles pour une population estimée à 100 623 habitants (prévisions 2011). Selon le PC-Eau (2012-2014), 50 552 habitants sont desservis en 2011, soit un taux de desserte de 50%. Outre ces différentes difficultés, c'est tout le système d'hydraulique villageoise qui demande un entretien général et rapide. Cette nécessité a d'ailleurs été relevée et recommandée par l'audit commandité par le Maire Vincent Codjo Acakpo pour faire jouer à la commune, son rôle de maître d'ouvrage dans le secteur.

Pas de bailleurs, pas d'eau...

Aux termes des dispositions de la loi n°97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin, la responsabilité de la fourniture et de la distribution d'eau potable est de la compé-

tence des communes. Il en est de même pour la collecte et le traitement des déchets solides autres que les déchets industriels ainsi que de la préservation des conditions d'hygiène et de salubrité. La commune de Dogbo est aujourd'hui incapable de faire face à ces charges au regard des réalités sur le terrain. « Si un chef d'arrondissement que vous avez élu pour vous aider à améliorer vos conditions de vie ne parvient pas à faire ce que vous attendez de lui, il ne faudrait pas compter sur lui lors de la prochaine élection », s'indigne Amouzou Etou, un habitant de Gnigbé, pour marquer son désaccord par rapport à la situation de l'eau dans la localité de Totchangni. Par manque de planification en matière de gestion, les équipements de l'AEV sont en panne. « Nous n'avons pas les ressources et c'est le chef d'arrondissement qui finance personnellement les réparations », déclare le gestionnaire. Une pratique que ne dément pas le Maire Vincent Codjo Acakpo. Celui-ci précise qu'en attendant l'affermage des ouvrages complexes, il a confié leur gestion à des particuliers désignés au sein des communautés. Dohou Koami, Chef de la Cellule Informatique et du Suivi-Evaluation du Service de l'Eau du Couffo, s'étonne que les ressources issues de la vente de l'eau ne suffisent pas et que le chef d'arrondissement finance les réparations. « On ne vend jamais l'eau à perte », dit-il. Cette contrariété révèle une absence de coordination en matière de prévision par rapport aux réalités et

aux besoins sur le terrain. La mise en exécution d'une programmation communale Eau à partir de l'année 2012, en cohérence avec le plan d'action de reddition de comptes de la commune pour la même année, pourrait apporter une solution. Une solution qui peut s'avérer insuffisante au regard des objectifs fixés dans le PC-Eau et qui visent pour 2014, une couverture de 65% en matière d'accès des populations de Dogbo à l'eau potable. De plus, le budget communal n'intègre pas encore des prévisions subséquentes. Aucune réalisation complète en ouvrage d'eau n'a été faite entièrement sur fonds propres de la commune depuis des années. « Nous prévoyons la contrepartie des populations pour les investissements conduits par les bailleurs de fonds », révèle Vincent Codjo Acakpo, Maire de Dogbo. Pour l'année 2012, le conseil communal a prévu cinq millions de francs Cfa au titre des investissements en eau potable, exclusivement réservés au paiement des contreparties. En attendant, le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers intervenant dans le secteur de l'eau tels que Padear, GIZ, PROTOS/FSB, Danida, Banque mondiale, UEMOA, Plan Bénin sont invités à prendre en charge près de 95,49% du coût global de mise en œuvre de la PC-Eau. Une dépendance de l'extérieur qui pourrait compromettre la réalisation des prévisions.

**Les participants à l'atelier
de formation**

